

*Discrimination dans certains programmes*

[Français]

**L'HABITATION****L'ADOPTION DE MESURES VISANT À RÉDUIRE LE COÛT DES MAISONS UNIFAMILIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Gilles Caouette (Charlevoix):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion touchant un sujet dont l'urgence réclame une attention immédiate. Je veux parler du coût excessif des maisons qui a encore augmenté de 22 p. 100 par rapport à la même date l'an dernier. Il est donc de toute urgence que des mesures soient prises afin que tous les Canadiens puissent s'acheter des maisons sans s'endetter jusqu'à leur mort. En conséquence, je propose, appuyé par l'honorable député de Drummond (M. Boisvert):

Que cette Chambre étudie les mesures à prendre afin d'abaisser de façon substantielle le prix des maisons unifamiliales, plus particulièrement au moyen de l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction, ceci afin de permettre à tous les Canadiens de pouvoir se rendre propriétaires de maisons unifamiliales.

**M. l'Orateur:** En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

**LE PROGRAMME DES JEUNES VOYAGEURS****LA DISCRIMINATION RACIALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, je prends également la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour demander le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion de nature urgente et de nécessité pressante. Cette motion fait suite à la participation des étudiants au programme des jeunes voyageurs auquel le secrétariat d'État contribue et à la nouvelle selon laquelle une jeune Blanche de Cardston, Alberta, aurait été prévenue ou avertie de ne pas demeurer chez une jeune Noire à New Glasgow, Nouvelle-Écosse, ce qui contredit apparemment les objectifs des programmes commandités par tous les Canadiens et destinés à favoriser l'interaction personnelle parmi les Canadiens de diverses régions du pays. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le secrétaire d'État prenne les mesures qu'il juge appropriées pour s'assurer que tous les programmes auxquels son ministère contribue d'une façon quelconque comportent des principes directeurs ou des conditions interdisant toute discrimination faisant ainsi ressortir les principes dont s'inspire la Déclaration canadienne des droits.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** C'est honteux!

\* \* \*

**L'INDUSTRIE****L'APPROVISIONNEMENT INTÉRIEUR DE PAPIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion qui s'ajoute à la série des recours à l'article 43 du Règlement d'aujourd'hui.

Étant donné que les exportations de papier de la Colombie-Britannique mettent en danger l'approvisionnement suffisant pour satisfaire la demande locale de cet été, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Howard):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Industrie et du Commerce à consulter ses homologues provinciaux en vue de limiter les exportations de papier tant que la demande intérieure ne sera pas satisfaite.

**M. l'Orateur:** La motion proposée également en vertu de l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

**LES AÉROPORTS****LE CHANGEMENT DE LA CLASSE D À LA CLASSE C—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta):** Monsieur l'Orateur, étant donné que des avions de plus de 200,000 livres sont maintenant autorisés à atterrir à titre temporaire à des aéroports dont l'accès leur était interdit encore tout récemment, je propose, en conformité de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche):

Que la Chambre charge le ministre des Transports de faire une déclaration, à l'appel des motions, pour expliquer cette nouvelle très intéressante et dire comment il se fait que les aéroports, en question qui appartenaient à la classe D soient passés à la classe C.

**M. l'Orateur:** La motion que le député a présentée en conformité de l'article 43 du Règlement requiert-elle aussi le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.